



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6067<sup>e</sup>** séance

Jeudi 15 janvier 2009, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ripert . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Viločić
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Shcherbak
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Okuda
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Ouganda . . . . .	M. Butagira
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Sawers
	Turquie . . . . .	M. İlkin
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation dans la région des Grands lacs**

**Le Président** : Je me propose, avec l'assentiment du Conseil et conformément aux dispositions de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, d'inviter l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands lacs, M. Olusegun Obasanjo.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands lacs, M. Olusegun Obasanjo.

Je donne maintenant la parole à M. Obasanjo.

**M. Obasanjo** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir convié à prendre la parole devant le Conseil. J'interviens aujourd'hui au nom de mon frère et collègue, l'ancien Président Mkapa, et en mon nom propre.

Le 7 novembre 2008, l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont organisé de concert un sommet extraordinaire à Nairobi. Ce sommet a réuni les chefs d'État de la région, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine afin d'essayer de trouver une solution définitive à la crise qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le sommet a approuvé ma nomination en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands lacs. Outre cette responsabilité, le sommet a également proposé que je représente l'Union africaine et la région des Grands lacs en tant que facilitateur et que je sois épaulé dans ces tâches par le Président Mkapa, dont le choix a été approuvé par le Secrétaire général.

Le sommet de Nairobi a montré un véritable sentiment d'urgence. Au cours des deux derniers mois de l'année 2008, le Président Mkapa et moi-même

avons rencontré les Présidents Kabila, Kagame, Dos Santos, Kibaki, Kikwete, Museveni et Sassou Nguesso. Tous ont appelé de leurs vœux une solution globale à cette crise qui soit fondée sur le dialogue. Nous avons également rencontré à quatre reprises le dirigeant du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), Laurent Nkunda.

Suite à ces rencontres, un dialogue entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le CNDP s'est ouvert le 8 décembre à Nairobi. Ce dialogue se poursuit actuellement. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais comparé à la situation dans laquelle se trouvaient l'est de la République démocratique du Congo et la région le 7 novembre 2008, je me félicite de pouvoir faire état aujourd'hui de certains progrès.

Premièrement, en novembre, les relations entre Kinshasa et Kigali s'étaient brutalement détériorées. Je suis heureux aujourd'hui d'indiquer au Conseil que les Présidents Kabila et Kagame font tous deux état d'un réchauffement considérable de leurs relations et d'une coopération accrue.

Deuxièmement, au mois de novembre, le Gouvernement de Kinshasa n'était guère disposé à mener des pourparlers directs avec le CNDP. Aujourd'hui, ces pourparlers sont largement entamés.

Troisièmement, en novembre, le CNDP menaçait Goma. Même si Goma est toujours sous pression, notamment compte tenu de la gravité de la situation humanitaire, l'éventualité d'une invasion militaire de la ville s'est considérablement éloignée.

Pour ce qui est du dialogue, les progrès sont demeurés plus lents que prévus. Pendant le premier mois, le dialogue ne s'est axé que sur des questions de procédure. De surcroît, vers la fin de l'année, le CNDP s'est montré peu enclin à signer un document par lequel il se serait de nouveau engagé formellement à cesser unilatéralement les hostilités en cours. Il accusait en effet le Gouvernement d'effectuer des incursions dans des zones qu'il avait demandé à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) d'occuper après qu'il les ait quittées.

Durant la période des fêtes, je suis resté en contact avec les Présidents Kagame et Kabila ainsi qu'avec Laurent Nkunda. Dans un premier temps, Nkunda semblait réticent à renvoyer sa délégation à Nairobi. En outre, au moment où le dialogue reprenait

le 6 janvier, le chef d'état-major militaire du CNDP, Bosco Ntaganda, a annoncé sa prise de contrôle du mouvement. À l'heure actuelle, la dynamique interne au sein du CNDP n'est toujours pas claire.

Le 8 janvier, je me suis rendu à Kinshasa, Kigali et à Jomba, dans la province du Nord-Kivu, pour consulter les présidents Kabila et Kagame et pour rencontrer Nkunda. Toutes ces parties ont réaffirmé fermement leur attachement au dialogue de Nairobi. J'ai été encouragé par les déclarations des présidents Kabila et Kagame qui m'ont dit que les relations et les échanges entre leurs deux pays s'étaient véritablement améliorés grâce à des contacts directs fréquents et à des réunions ministérielles. Les deux présidents se sont déclarés satisfaits des progrès faits pour trouver un terrain d'entente pour se pencher sur les sujets de préoccupation commune, en particulier la question des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Conformément au communiqué de Nairobi de 2007, la République démocratique du Congo et le Rwanda se sont mis d'accord sur un plan militaire visant à faire pression sur les FDLR. Les deux pays semblent encouragés par le message politique que leur coopération renforcée fait passer.

À Jomba, j'ai rencontré le chef du CNDP, Laurent Nkunda, et un groupe de ses cadres politiques. Il a de nouveau insisté sur le retrait des troupes gouvernementales de Kibati, près de Goma, comme préalable à la signature de la déclaration commune de cessation des hostilités. Mais il a fait preuve de souplesse en ce qui concerne la demande précédente du CNDP qui désirait que les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat participent au dialogue de Nairobi en tant que facilitateurs. Ces deux personnes ont assuré aussi bien le Président Kabila que moi-même que tout résultat du dialogue qui exigerait une action de la part du corps législatif congolais serait examiné d'un œil favorable. J'ai donc pu rassurer Nkunda à ce sujet.

Suite à ces échanges et grâce au travail compétent du Président Mkapa avec les parties à Nairobi, le dialogue, qui a repris à Nairobi le 6 janvier, a commencé à évoluer dans une direction un peu plus positive. L'atmosphère entre les deux délégations s'est notamment améliorée – un climat de confiance commençant à s'instaurer et les parties travaillant de plus en plus ensemble directement.

Le 12 janvier, les parties se sont mis d'accord sur le dernier des trois documents qui, ensemble,

établissent les règles de base régissant les pourparlers de fond à venir. Ce dernier document, les termes de référence, est également important parce qu'il traduit une communauté de vues des parties quant au résultat qu'elles souhaitent obtenir du dialogue de Nairobi :

« conclure un accord global incluant les *Actes d'engagement* signés à Goma et leurs modalités d'application grâce à un cadre dont les parties conviendront ».

Ceci est essentiel, car il réaffirme l'attachement des parties aux principes du processus de Goma mais demande l'élaboration de nouveaux mécanismes d'application, ainsi que la conclusion d'un accord qui s'attaque aux causes profondes du conflit.

Chose tout aussi importante, les parties ont repris leurs discussions sur une déclaration commune de cessation des hostilités. Je dois cependant indiquer au Conseil qu'au cours des dernières 48 heures on m'a signalé qu'il y avait des rumeurs dans la sous-région à propos d'une série de projets et contre-projets et d'accords au sein des accords. Ceci a de nouveau affaibli la dynamique du dialogue. Les deux parties se sont de nouveau montrées intransigeantes, en particulier le Gouvernement. Comme nous l'avons fait par le passé lorsque nous avons constaté une telle intransigeance, nous avons une brève suspension du dialogue. Nous le reprendrons vers la fin de la semaine prochaine.

Si, à la reprise du dialogue, les parties peuvent se mettre d'accord sur une déclaration commune de cessation des hostilités, cela serait un pas en avant important. Il faudrait que cela soit appuyé par un mécanisme de surveillance indépendant, efficace et fiable. Je suis certain que, le moment venu, je pourrai compter sur l'appui des membres du Conseil pour aider à mettre en place le plus tôt possible un tel mécanisme qui relèvera directement de la médiation. Le Représentant spécial du Secrétaire général Doss et le commandant de la Force Gaze, avec lesquels j'ai des contacts étroits et concertés depuis le début de cette initiative, m'ont fait savoir qu'ils seraient en principe disposés à ce que la MONUC apporte un soutien logistique à ce mécanisme.

En attendant qu'un accord soit conclu et qu'un mécanisme indépendant soit créé, j'ai demandé aux deux parties, et en particulier au CNDP qui reste méfiant vis-à-vis de la MONUC, qu'elles acceptent que la MONUC contrôle et vérifie l'application effective des déclarations de cessation d'hostilités qui sont

actuellement en place. Pour ce qui est de l'avenir, le dialogue doit alors se poursuivre en abordant les questions essentielles de la sécurité et de la situation humanitaire, et engager ensuite des négociations sur les questions politiques et économiques. À mon avis, il est essentiel que nous commençons avec les questions humanitaires et de la sécurité afin de permettre le retour en toute sécurité des personnes déplacées et la mise en place de couloirs de sécurité et/ou de zones tampons, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants et de fixer les modalités de leur intégration dans les forces armées de la République démocratique du Congo. Les populations des Kivus qui souffrent depuis longtemps doivent pouvoir retourner chez elles en toute sécurité avant la saison des semailles en septembre.

Nous en sommes toujours à un stade très précoce du processus. La République démocratique du Congo, la région, le Président Mkapa et moi-même avons besoin de l'appui politique et matériel continu du Conseil, ainsi que de l'appui de ses gouvernements pour pouvoir instaurer une paix durable.

Il nous reste encore à surmonter d'énormes difficultés. La première, comme je l'ai déjà dit, est que le dialogue avance lentement, même s'il commence à progresser. Je demanderais au Conseil de mettre à profit toute influence qu'il peut avoir sur les parties pour améliorer la situation. Si l'obstruction se poursuit, le Secrétaire général pourrait demander au Conseil de sécurité d'examiner quelles autres mesures pourraient être prises pour faire avancer le processus.

La deuxième difficulté est liée au fait que le CNDP insiste pour que le dialogue reste bilatéral, uniquement entre lui et le Gouvernement. Mais plus de 20 groupes armés ont signé l'Acte d'engagement de Goma en janvier 2008, ainsi que nombre de représentants de différentes communautés du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Toute solution globale doit tenir compte – et tiendra compte – de leurs intérêts. Nous devons trouver ensemble le moyen le plus efficace d'établir un lien entre leurs intérêts et les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Goma vis-à-vis de l'issue finale de la concertation en cours.

Troisièmement, la présence à long terme sur le sol congolais de groupes armés étrangers – le FDLR, l'Armée de résistance du Seigneur et d'autres – reste un facteur important. Nous nous efforcerons de trouver la bonne combinaison de mesures propres à régler cette question mais, encore une fois, nous aurons besoin de l'aide du Conseil pour trouver cette combinaison et pour la faire tenir.

Enfin, il est arrivé trop souvent que les accords précédents échouent par manque de volonté politique et parce que la mise en œuvre et le suivi ont été négligés. Je peux assurer le Conseil que je ferai tout mon possible pour aider les parties concernées à parvenir à un accord réaliste et réalisable. Tous les accords et tous les arrangements au monde n'aideront aucunement les populations de l'est de la République démocratique du Congo s'ils ne sont pas fidèlement mis en œuvre. L'engagement de la région et de l'ensemble du continent sera crucial.

Beaucoup a été accompli, mais il reste encore beaucoup à faire. La dynamique engendrée à ce jour en faveur de la paix ne peut pas et ne doit pas disparaître. Nous ne le permettrons pas. Les populations de l'est de la République démocratique du Congo, qui souffrent tant et depuis si longtemps, méritent mieux que cela. Elles méritent – elles exigent en fait – une paix complète et durable. L'Afrique et le monde doivent aider à faire de cette paix une réalité en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de faire rapport au Conseil de sécurité.

**Le Président :** Je remercie le Président Obasanjo pour son exposé.

Comme convenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations officieuses.

*La séance est levée à 10 h 45.*